

ACTUS JURIDIQUES

Conseil national de la transaction et de la gestion immobilières (CNTGI)

Le décret du 5 mai 2025 modifie les conditions de nomination du président du Conseil national de la transaction et de la gestion immobilières (CNTGI) et supprime la restriction liée au nombre de renouvellements de son mandat.

📖 Décret n° 2025-404 du 5.5.25 : JO du 6.5.25

ACTUS JURISPRUDENTIELLES

Installation d'un jacuzzi sur une terrasse

En l'espèce, un copropriétaire avait fait installer un jacuzzi sur sa terrasse malgré les refus répétés de l'assemblée générale d'autoriser cette construction.

Pour condamner le copropriétaire à retirer le jacuzzi de la terrasse de son appartement et à remettre celle-ci dans son état d'origine, le tribunal a relevé que le copropriétaire qui souhaite exécuter des travaux sur des parties communes dont il a la jouissance privative, doit solliciter l'autorisation de l'assemblée générale des copropriétaires. Or l'assemblée générale ne l'a pas autorisé à régulariser les installations effectuées sur sa terrasse.

📖 CA Bordeaux : 17.4.25, n° 22-00.079

Chiffre du mois :

L'IRL du trimestre 1 de l'année 2025 : 145,47

EDITO

Ce mois-ci nous vous présentons le programme Bail Rénov' ! La rénovation du parc privé est un enjeu important pour les départements qui s'engagent dans la démarche. Ateliers de sensibilisation, visites à domicile, plateforme téléphonique, les partenaires engagés sur le territoire vont assurer gratuitement un service de conseil au plus près des propriétaires bailleurs et des locataires du territoire.

Bail Rénov' : un dispositif pour accompagner propriétaires et locataires

👉 Nous souhaitons attirer votre attention sur le programme **BAIL RENOV** qui arrive sur votre département des **Hautes-Alpes** ! 🇫🇷

La rénovation thermique des logements est un axe majeur de la lutte contre le réchauffement climatique. Résidentiel, public, privé et tertiaire, c'est l'ensemble du parc immobilier français qui doit être appréhendé pour répondre aux objectifs législatifs environnementaux.

Les ambitions de Bail Rénov'

Bail Rénov est un dispositif mis à la disposition des **propriétaires bailleurs** et leurs **locataires** pour leur apporter informations, conseils gratuits et actualisés sur la rénovation et la performance de leurs logements, sur leurs droits et obligations. C'est une réponse concrète au calendrier d'interdiction progressive de mise en location des logements privés dits énergivores (Etiquette G en 2025, Etiquette F en 2028, Etiquette E en 2034).

♦ **BAIL RENOV'** c'est... **informer, sensibiliser et orienter** gratuitement :

- Les **propriétaires bailleurs** s'ils ont l'idée ou le besoin d'effectuer des travaux de rénovation énergétique de leurs logements. Les modalités de mise en œuvre ne sont pas toujours claires, les obligations légales méconnues, l'identification de l'ingénierie locale peu aisée.
- Les **locataires** afin de mieux comprendre la loi Climat et Résilience, ses implications en termes de droits et devoirs, et de se former aux écogestes pour adopter une consommation plus sobre en énergie.

👉 **L'ADIL 04/05**, coordinatrice du programme, **l'UNPI 04 et 05** et **SOLIHA Alpes du Sud / SOLIHA Provence** sont partenaires pour le déploiement du programme **BAIL RENOV'** dans les **Hautes-Alpes et les Alpes de Haute-Provence**.

💡 Envie d'en savoir plus ? Alors n'hésitez pas !
🔗 Site internet BAIL RENOV : <https://bailrenov.fr/>

Mai 2025 #5

Nos horaires :

Du lundi au jeudi
08h30-12h00
13h30-17h30

Vendredi
09h00-14h00 non-stop

Tél. : 04 92 21 05 98

66, bd Georges Pompidou
Résidence « L'Eden »
05000 GAP

--
87, Ave Henri Jaubert
04000 Digne-Les-Bains

Retrouvez nos
permanences sur notre
site internet :

www.adil04-05.org



La mobilisation sur le département des Hautes-Alpes et Alpes de Haute-Provence :

Ateliers de sensibilisation, Rendez-vous personnalisés, visites à domicile, les partenaires engagés sur le territoire vont assurer gratuitement un service de conseil au plus près des propriétaires bailleurs et des locataires du département, dans une démarche « gagnant-gagnant ».

Les départements des Hautes-Alpes Alpes de Haute-Provence bénéficieront :

 **Pour les propriétaires-bailleurs :** des ateliers d'informations en direction des propriétaires bailleurs, des entretiens et visites pourront être effectués pour les propriétaires bailleurs/leurs logements.

 **Pour les locataires :** des ateliers en direction des locataires ; des entretiens personnalisés avec les locataires concernés.

Contactez-nous !

L'ADIL 04/05
www.adil04-05.org
Tél : 04 92 21 05 98



Un dispositif
qui vous dit
tout sur la
sobriété
énergétique
des logements



Une question logement ? N'hésitez pas à contacter votre ADIL !